

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ

#### Arrêté du 4 juin 2007 portant publication des tableaux de bord nationaux des indicateurs socio-économiques de certaines catégories de services sociaux et médico-sociaux

NOR : M TSA0756104A

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 314-3 à L. 314-7 et R. 314-17, R. 314-28 à R. 314-38 et R. 314-50 (I) ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2005 fixant le rapport d'activité des services de soins infirmiers à domicile et comprenant les indicateurs mentionnés au 5° de l'article R. 314-17 du code de l'action sociale et des familles,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le tableau de bord national des indicateurs socio-économiques des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) calculés sur les données des comptes administratifs 2005 figure à l'annexe 1 du présent arrêté.

**Art. 2.** – Afin de pouvoir procéder à la modification des propositions budgétaires en application combinée des 2°, 6° et 7° de l'article R. 314-23 du code de l'action sociale et des familles, le rapport d'orientation budgétaire prévu au 5° de l'article R. 314-22 du même code fixe les priorités sectorielles et territoriales de l'autorité de tarification en prenant en compte la situation des établissements et services sociaux et médico-sociaux au regard :

1° Des tableaux de bord nationaux des indicateurs socio-économiques de l'annexe 1 du présent arrêté ;

2° Des tableaux de bord des indicateurs socio-économiques de la région ou du département calculés sur les mêmes catégories d'établissements et de services que celles mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Art. 3.** – Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juin 2007.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de l'action sociale,*  
J.-J. TRÉGOAT

ANNEXE I

**SSIAD**  
**Tableau de bord 2005**

**Indicateur n° 1 : Répartition par classe d'âge et sexe**

Moynne	18-20 ans	21-24 ans	25-44 ans	45-54 ans	55-59 ans	60-74 ans	75-84 ans	85-95 ans	Total
Hommes :	0,15%	0,20%	1,91%	3,11%	2,70%	17,97%	44,09%	26,88%	100,00%
Femmes :	0,04%	0,05%	0,72%	1,56%	1,33%	13,14%	40,18%	36,73%	100,00%
Total :	0,08%	0,10%	1,15%	2,12%	1,83%	14,92%	41,64%	33,11%	100,00%

**Indicateur n° 2 : Répartition des populations par conditions de cohabitation**

Moynne	Répartition des populations par conditions de cohabitation					Cohabitation Total
	nombre de personnes vivant seules	nombre de personnes vivant avec personnes de la génération suivante	nombre de personnes vivant avec personnes de la génération précédente	nombre de personnes vivant en couples ou de même génération	nombre de personnes vivant en collectivité hors établissement	
Moynne	29,96%	16,93%	3,18%	43,62%	1,92%	100,00%

**Indicateur n° 3 : Durée moyenne de prise en charge**

Moynne 333

**Indicateur n° 4 : Qualification professionnelle**

Moynne	Indicateur de qualification				Total
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	
Moynne	0,98%	7,21%	11,47%	4,41%	100,00%

**Indicateur n° 5 : Vieillesse technicité**

Indicateur de vieillesse technicité	
Moynne	1,14
Médiane	1,13

**Indicateur n° 6 : Coût de structure**

Coût de structure en € par place	
Moynne	2 822,74
Médiane	2 588,74

**Indicateur n° 7 : Relatif à la fonction d'encadrement**

Indicateur relatif à l'encadrement en € par place	
moynne	1 470,59
médiane	1 358,78

**Indicateur n° 9 : Relatif au transport du personnel**

Indicateur relatif au transport du personnel en € par place	
Moynne	709,75
Médiane	608,77